

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2022

Étaient présent-e-s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Pierre Bonnard.

Noël Fraisse donne procuration à Pierre Bonnard  
Christophe Martin donne procuration à Céline Élie  
Christine Robin donne procuration à Isabelle Baas

### I - Procès-verbal du conseil du 23 juin 2022

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

### II – Choix du prestataire pour implantation des toilettes sèches sur le chemin piéton

La commission « aménager-embellir » a contacté 3 entreprises :

Notre demande : deux toilettes autonomes PMR :

une avec urinoirs pour remplacer les toilettes publiques existantes

une pour le parc de l'école, le long du chemin piéton

Sanisphère, basée à Nyons (Drôme) : Sanilight PMR + Saniter URN: 56 504 € HT(transport et installation)

Kazuba, Fontvieille (Bouche du Rhône) : 33 431 € HT(livraison et installation clé en main)

Toili Nature, Saint Paulien (Haute Loire) : 46 336 € HT(livraison et pose) : (comptés dans le devis éclairage et détecteur de mouvements)

Mme la maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les devis et à faire le dossier pour une demande de subvention

M. Perrin demande s'il est possible d'avoir d'autres subventions que celles du chemin piéton.

Isabelle précise que non, ce sont les seules subventions possibles.

M. Bonnard affirme que l'achat de nouvelles toilettes pour 46336€ n'est pas une priorité pour la commune. Il ajoute qu'habituellement les sanitaires secs sont installés dans des lieux où les réseaux sont inexistantes. M. Bonnard ajoute que l'argent public serait mieux investi dans d'autres domaines.

M. Thiollière demande ce qu'il en est de l'odeur et de l'efficacité de ces toilettes. Il ajoute qu'il peut y avoir des problèmes avec les guêpes avec le type de bardage en claire-voie.

Mme la maire répond qu'elle a pu voir des toilettes du même type et qu'elles fonctionnent correctement, sans odeurs excessives. Elle ajoute que la question des guêpes sera prise en compte.

Le conseil municipal approuve à 12 voix contre 3 l'installation de toilettes sèches.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	0

### III – Secours de l'alimentation en eau potable : Convention avec la commune de Colombier

Suite à plusieurs rencontres entre la SAUR, les services de l'état et la commune, une des solutions envisagées pour secourir notre alimentation en eau potable est de se raccorder au réseau de la commune de Colombier.

Il s'agit donc d'autoriser Mme la Maire à signer une convention avec M. le Maire de Colombier et de valider les coûts induits par ces travaux.

L'abonnement à l'eau est de 80,00 € par an, le prix au m<sup>3</sup> est de 0,80 € hormis les taxes de l'agence de l'eau, actuellement de 0,28 % par m<sup>3</sup> consommé

M. Vagnon précise que le chantier est fini depuis vendredi dernier, il s'agit de la réfection d'une ancienne interconnexion qui a coûté environ 1500€. Il ajoute que Colombier restera maître de sa production et pourra utiliser ses ressources en eau en priorité pour sa propre population. Il dit que des efforts ont été faits par la population suite aux nombreuses sensibilisations développées par la mairie suite à la première sécheresse au mois de juin. Il précise que la moyenne de consommation se situe autour de 250m<sup>3</sup> par jours.

Mme Trémouhéc ajoute que des permanences de sensibilisation sur le marché ont été faites et qu'une information en mairie sur le rapport entre la production et la consommation d'eau va être mise en place. L'information a été bien accueillie par les citoyens.

M. Bonnard demande si la mairie peut réquisitionner les piscines en cas d'incendies.

Mme la maire répond que pas à sa connaissance. Le SDIS peut remplir leurs camions dans les communes environnantes. Elle ajoute que s'il n'y a plus assez d'eau dans les sources et dans le Ternay, des camions citernes seront utilisés pour faire venir l'eau depuis le barrage du Ternay.

L'autorisation de signature de la convention par Mme la Maire est approuvée à l'unanimité.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

### IV – Avenant « OPERAT » à la convention d'adhésion au SAGE (service d'assistance à la gestion énergétique) du SIEL

La commune est adhérente à la compétence optionnelle « SAGE »

L'adhésion à OPERAT s'élève à 513,00 euros par bâtiment pour 2022.

Mme la maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention

Mme Trémouhéc précise que cela ne concerne que les bâtiments de plus de 1000m<sup>2</sup>. Ainsi seule la salle des fêtes devrait être concernée.

M. Perrin précise que les 513€ ne sont à payer qu'une seule fois.

L'autorisation de signature est approuvée à la majorité.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

### V – Subvention pour une participation au championnat du monde BMX

Une jeune habitante de Saint-Julien-Molin-Molette va participer au championnat du monde de BMX, qui se déroule à Nantes du 26 au 31 juillet.

Afin de l'encourager, la commission « enfance, jeunesse et solidarité » souhaite donner une subvention de 100€ à son club (BMX speed racing à Saint-Genest-Malifaux), pour l'aider à financer les frais qui s'élèvent à un peu plus de 1000,00 €.

M. Bonnard demande quel est le nom de la personne concernée.

Mme Trémouhéc répond qu'elle se nomme Estelle Michel et ajoute que cette subvention permettra aussi de mettre en avant le village. Elle précise que l'athlète est scolarisée à Saint-Julien-Molin-Molette.

La subvention est votée à l'unanimité.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

## VI -Divers

### *Feu d'artifice*

Mme la maire informe que le feu d'artifice prévu le 13 juillet est annulé sur les conseils des pompiers du fait des risques dus à la sécheresse et à la pénurie d'eau en cas de départ de feu. Elle ajoute que la manifestation sera reportée cet hiver, certainement autour des festivités du 8 décembre. La cérémonie du 14 juillet aura bien lieu le 14 juillet à 11 heures place de la mairie.

### *Cabane de gratuité*

Mme Dumas et Mme Trémoulhéac font un retour sur la cabane de gratuité qui est très bien reçue et utilisée par les habitants de Saint-Julien-Molin-Molette.

### *Chemin piéton*

Mme Baas dit que le chemin piéton est ouvert depuis le 4 juillet et ajoute que les premiers retours sont très positifs.

### *Maison de santé*

Mme Baas dit que l'avant-projet définitif de la maison de santé sera envoyé par courriel par l'Atelier *Chouette* aux membres de la commission suivant ce dossier pour validation avant la dépose du permis de construire.

### *Salle des fêtes*

M. Thiollière remarque que le bruit à la salle des fêtes est trop important et tardif lors des soirées. Mme la maire répond que la municipalité en est bien consciente. Elle ajoute que le problème vient essentiellement de la salle du bar. La pose d'un sonomètre est envisagée ainsi que des limitations horaires et l'interdiction des fêtes « sonores » dans la salle du bar. Il est également envisagé de mettre en place une convention qui précisera que les loueurs s'engageront à limiter le nombre des entrées.

### *Autres sujets*

Mme la maire dit que les projets de reprise des commerces fermés avancent.

Mme Trémoulhéac informe que des scouts sont accueillis sur le village pour un chantier privé à l'usine Saint Marie.

## **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30mn**

Vu par Nous, Céline Elie, maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être publié le 30 août 2022 sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire  
Céline Elie



La secrétaire de séance  
Isabelle Baas

